BELGIQUE VISA

Liste des documents

Tourisme

- Les candidats, qui ne peuvent pas joindre tous les documents de la liste, doivent envisager d'ajouter des alternatives ou expliquer les raisons pour lesquelles ils ne les fournissent pas
- Lors de l'examen de la demande, le Consulat peut demander des documents supplémentaires qui ne sont pas mentionnés dans la liste ci-dessous et peut convoquer le demandeur pour un entretien.
- Tout document soumis dans une langue autre que l'anglais, le français, le néerlandais ou l'allemand ne sera pas pris en considération.
- Le demandeur est informé que la soumission des documents susmentionnés ne garantit pas la délivrance automatique d'un visa.
- Le temps de traitement diffère d'un cas à l'autre, par conséquent, pour éviter les retards, il est conseillé de faire une demande bien à l'avance avant la date de départ.
- Les candidats ont la possibilité de demander un visa six mois à l'avance et au moins 15 jours avant la date du voyage.
- En principe, le délai de traitement est compris entre 1 et 3 semaines. Dans le cas où la demande de visa doit être soumise au siège social à Bruxelles pour décision, le délai de traitement sera d'environ 4 à 6 semaines et pourrait dépasser pendant l'été ou d'autres occasions spéciales.
- Aucun document supplémentaire ne peut être soumis à VFS ou à l'Ambassade à moins que l'Ambassade ne les ait demandés.
- Un dossier incomplet entraînera un refus de visa.
- Un dossier complet ne garantit pas la délivrance automatique d'un visa.
- Les frais de visa ne sont pas remboursables.

« Cette liste de contrôle comprend tous les documents qui font partie de ma demande de visa. Je comprends que l'Ambassade se prononce sur ma demande de visa sur la base de ces documents uniquement. Je comprends également que dans des cas exceptionnels, des documents supplémentaires peuvent être demandés par l'Ambassade, même des documents qui ne comportent pas du tout sur cette liste.

Remarques:

_____

_____

_____

_____

_____

Signature du demandeur: -_____ **Signature de l'officier du VFS: -** _____

Formulaire de candidature

- Quel que soit son âge, chaque personne a besoin d'un formulaire de demande distinct imprimé à partir de VisaOnWeb
- Le formulaire de demande doit être entièrement rempli, signé sur les deux pages et daté par le demandeur.
- Pour les enfants de moins de 18 ans, le formulaire de demande doit être signé par une personne titulaire de l'autorité parentale ou par un tuteur légal.
- L'adresse actuelle, le numéro de contact local et l'adresse e-mail doivent être fournis.

➢ **Photo**

- Une photo d'identité datant de moins de 6 mois avec les spécifications suivantes

➢ **Passeport original**

- Un passeport international valide (la validité du passeport doit dépasser la fin du voyage proposé d'au moins trois mois)
- 1 copie des pages utilisées du Passeport
  1 copie de la carte d'identité nationale + la copie des pages utilisées du passeport précédent (si vous en avez un).

➢ **Lettre d'invitation**

- Une lettre d'invitation originale d'une agence de voyage (avec des références vérifiables en Belgique).

➢ **Preuve du statut d'emploi**

De l'employeur

Preuve d'emploi et autorisation de congé.

D'un propriétaire d'entreprise / partenaire

- Une copie de la licence commerciale, professionnelle ou commerciale.

D'une école / étudiant universitaire

- Inscription auprès de l'école / université
- Preuve de paiement des versements scolaires
- Autorisation d'absence mentionnant les dates de voyage envisagées.
- Si vous voyagez pour un voyage éducatif, l'école doit contacter le service consulaire à l'avance avant de demander le visa.
- Relevé bancaire original, du responsable faisant apparaître des revenus réguliers et du compte d'épargne le cas échéant.
- Une lettre d'emploi originale signée et tamponnée de la personne responsable mentionnant la désignation, la date d'emploi, le salaire, le but de la visite et les dispositions financières.

D'un Mineur voyageant seul

- Si le mineur voyage seul (voyage scolaire, avec un ami, un entraîneur, …), les deux parents doivent fournir une attestation de non objection.
- Si le mineur voyage avec l'un de ses parents, le parent qui ne voyage pas doit fournir un certificat de non-objection.
- Une copie des passeports des parents
- Relevé bancaire original, du responsable faisant apparaître des revenus réguliers et du compte épargne si nécessaire.
- Une lettre d'emploi originale signée et tamponnée de la personne responsable mentionnant la désignation, la date d'emploi, le salaire, le but de la visite et les dispositions financières.

Des femmes au foyer / personne à charge /candidat au chômage

- Un certificat de non-objection du sponsor autorisant le demandeur à voyager.
- Une copie du passeport du parrain.
- Certificat de travail de la personne en charge.
- Relevé bancaire, du responsable faisant apparaître des revenus réguliers et du compte d'épargne le cas échéant.

➢ **Réservation de vol**

- Seule une réservation de vol aller-retour est nécessaire, l'original du billet pourra être demandé lors du retrait du visa.

➢ **Réservation d'hôtel**

- Une réservation d'hôtel prépayée qui couvre toute la durée du séjour dans l'espace Schengen
- La réservation doit indiquer clairement le nom complet du demandeur de visa, les dates d'hébergement, l'adresse de l'hôtel et les coordonnées et être garantie avec une carte de crédit valide.
- En cas de possession d'une maison ou de location d'un appartement en Belgique, le contrat doit être fourni.

➢ **Plan de voyage**

- Un programme touristique détaillé du séjour en Belgique (et/ou dans l'espace Schengen).

➢ **Attestation d'assurance voyage**

- Un Int valide. Document d'assurance voyage + 1 copie. Le montant assuré doit être au minimum de 30.000 EUR (équivalent en PKR) l'assurance doit couvrir l'ensemble du territoire Schengen ainsi que toute la durée du séjour sur le territoire Schengen. Si l'assurance ne peut pas être obtenue au Pakistan, il faut souscrire une assurance en Europe.

- **Preuve de moyens financiers suffisants**
- Carte de crédit + 1 copie
- Bulletin de Salaire Personnel (12 Mois)
- Relevé de compte bancaire personnel (6 mois)